

N°D2018-05.01

République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 17 |
| Présents : | 13 |
| Absents : | 04 |
| Votants : | 15 |
| Pour : | 15 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an deux mil dix-huit et le 25 mai 2018 à 20h00

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par
Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/05/2018

Présents : Mme BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, PEYSSON Christie, MM. BERGER Charles, BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RAPAUT Christine, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : Mme LANZONI Noëlle, donne pouvoir à M. BERNEL Denis
M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à M. PONCET Emile

Absents : Mme MARCHANT Nathalie,
M. CODEX Joël

Mme RAPAUT Christine été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES
POUR LA COMMUNE DELEGUE D'ARBIGNIEU**

Monsieur le Maire informe,

Qu'un devis pour le classement des archives communales avait été proposé par le service des Archives du Centre de Gestion de l'Ain au moment de la mise en place de la commune nouvelle d'Arboys en Bugey et que parallèlement l'archivage a été réalisé pour la commune déléguée en 2016.

Compte-tenu de l'état des lieux réalisé par M. Jean-Michel BOURGEAT et une première élimination des documents faite en 2017, il va être nécessaire de procéder au classement définitif de notre fonds.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec le Centre de Gestion et indique que le prix de la journée est de 250€. Le devis porte sur un temps estimé de 26 jours soit un coût de 6500 € (non assujetti à la TVA) qui pourra être revu en fonction de la tâche effective.

Une subvention de 45 % pourrait être octroyée par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de faire procéder au classement des archives communales d'Arbignieu par le Centre de Gestion de l'Ain,
- Accepte le projet de convention proposé au prix de 250€ la journée et l'estimation de 6500€,
- Sollicite une subvention de la part du Conseil Départemental,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles BERGER.



Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20180525-D2018-05-01-DE
Date de télétransmission : 28/05/2018
Date de réception préfecture : 28/05/2018